

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE2343

présenté par

M. Benoit, Mme Violland, M. Batut, M. Lamirault, Mme Le Hénanff et Mme Firmin Le Bodo

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« et au maintien d'un réseau de services dans le monde rural favorisant l'installation de jeunes. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de maintenir un réseau de services dans le monde rural favorisant l'installation de jeunes.

Le développement d'un réseau de services complets et de qualité en milieu rural est essentiel pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs. Ces services, en répondant aux besoins et aux aspirations des futurs agriculteurs, peuvent transformer les territoires ruraux en lieux de vie désirables, offrant des services dans le domaine de la santé, du social, de l'enseignement, de l'encadrement, de l'animation.... Dans l'enseignement agricole privé, Les filières services représentent plus de 30 % des effectifs.